

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 18 octobre 2016 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

<u>Présents</u>: Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

<u>Excusées</u>: Anne CHEVALLIER a donné procuration à Gildas JOBERT, Laure DUPRAZ-CHAUDET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Albert DUPRAZ.

Le relevé des décisions du Conseil Municipal du 06 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

➤ Le Maire fait part au Conseil Municipal de deux courriers de remerciements de la part de l'ADMR du Grand Coin et de l'APEI à propos des subventions versées.

BUDGET COMMUNAL 2016: DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la Décision Modificative N°4 du Budget communal 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 10.00 €uros.

MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE AVEC LES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Cœur de Maurienne. Cette modification intervient pour les statuts des communautés de communes de l'Arvan et Cœur de Maurienne soient concordants avant la fusion des 2 communautés de communes qui interviendra au 1er janvier 2017

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan, réparti selon le tableau ci-après :

Communes	Nombre de conseillers titulaires
Saint-Jean-de-Maurienne	19
Saint-Julien-Montdenis	4
Villargondran	3
Montricher-Albanne	2
Foncouverte-La Toussuire	2
Hermillon	2
Jarrier	2
Albiez-Montrond	1
Saint-Sorlin-d'Arves	1
Pontamafrey-Montpascal	1
Saint-Pancrace	1
Saint-Jean-d'Arves	1
Villarembert	1
Montvernier	1
Le Châtel	1
Albiez-le-Jeune	1

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE HERMILLON / LE CHATEL : CONVENTION SHEMA – COMMUNE DE LE CHATEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention avec la Société Hydroélectrique d'Etudes et de Missions d'Assistance (SHEMA), pour une durée de 40 ans, concernant l'aménagement hydroélectrique Hermillon / Le Châtel. Cet aménagement consiste à dériver en partie le ruisseau de l'Alpettaz au niveau de St Jacques et d'aménager le ruisseau des Faverottes avec une centrale à Hermillon.

TRAVAUX

Le Maire adjoint informe le Conseil Municipal de l'avancement des différents chantiers entrepris sur la commune.

- Chemin de St Jacques.
 Le chemin partant de Rieu Salomon va être remis en état sur la partie basse.
- Travaux d'aménagement de sécurité et de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie/Ecole sont terminés, il ne reste que la pose d'une barrière en bois sur le mur du parking.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire informe le Conseil Municipal du programme de la cérémonie de commémoration du 11 novembre organisée conjointement avec la commune de Montvernier :

Rassemblement et dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts: 10 H 50: Le Châtel

11 H 15: Montvernier

La cérémonie aura lieu en présence de Monsieur le Président de la Communauté de Communes. 11 h 30 : Apéritif à Montvernier offert par la Municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

➡ Permanence du 31 décembre
 Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales, une permanence doit être organisée le samedi 31 décembre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de vendre la parcelle N° 1574, cadastrée Section A au lieudit « Pré Nouveau » sur le territoire de Pontamafrey-Montpascal, propriété de la commune de Le Châtel d'une surface de 540 m² pour un montant de 3 240,00€

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 27 septembre dernier les membres du Conseil Syndical ont décidé la dissolution du Syndicat Intercommunal à compter du 31 décembre 2016.

⇔ SI du Grand Coin

Monsieur Rémi VALLIN informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé de l'achat d'une dameuse pour un coût de 100 000€HT. Le montant de la participation de la Commune de Le Châtel s'élèvera à 3 900€HT.

Le secrétaire de séance, Albert DUPRAZ Le Maire, Gildas JOBERT